

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 5 décembre 2019

Présents : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghem, Roelof Verhage.

Excusé : Franck Bérard donne pouvoir à Michel Balain

Absents : Guylaine Duplantier, Claude Harnay, Carole Vauquelin.

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Ouverture de la séance à 20h30

Ordre du jour : le CR de la réunion de Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion, avec ajout de la délibération n°9, sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

Délibération N°20190512-001 : Mutualisation du service de Police Municipale entre les communes d'AMBERIEU-EN-BUGEY et de DOUVRES - Renouvellement de la convention

Le CM approuve le renouvellement de la convention de Mutualisation du service de Police Municipale d'Ambérieu-en-Bugey entre les communes d'Ambérieu-en-Bugey et Douvres qui conserve cette mutualisation à hauteur de **4H00/35h par semaine (2 h avec une équipe de 2 agents)**. La mise à disposition des agents et des équipements : véhicules, vêtements, tel... sera effective au 1^{er} janvier 2020 pour une durée maximale de 4 années (sauf à être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avant le 31 octobre de chaque année) et pour un coût annuel de **6575€**. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif de l'année 2020.

Délibération N°20190512-002: Avis sur la demande d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux, présentée par la société SAS GRANULATS VICAT

Une demande d'autorisation d'exploiter une carrière, une installation de traitement de matériaux et une station de transit de produits minéraux a été déposée par la société SAS GRANULATS VICAT. Ce dossier a été soumis à l'enquête publique pendant 15 jours du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019, dans les communes d'Ambronay et Saint Jean-le Vieux. Le CM **se range** à l'avis de la majorité des Communes concernées par ce dossier.

Délibération N°20190512-003: Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une installation de transit de produits minéraux , présentée par la société SARL TLTP DANNENMULLER.

Une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une installation de transit de produits minéraux, présentée par la société SARL TLTP DANNENMULLER. Ce dossier a été soumis à l'enquête publique pendant 15 jours du 7 octobre 2019 au 8 novembre 2019, dans la commune d'Ambronay. Le CM **se range** à l'avis de la majorité des Communes concernées par ce dossier.

Délibération N°20190512-004: Concours du Receveur Municipal : Attribution de l'indemnité de conseil au titre de l'exercice 2019

Le CM qui sollicite le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil **accorde** l'indemnité de conseil au taux de **100 %** par an, pour un montant de **381.22** euros et **précise** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **M. LAMUR Christian, Receveur Principal**.

Délibération N°20190512-005 : Recrutement de deux agents recenseurs pour le recensement de la population 2020

Le prochain recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Les missions de coordonnateur communal (organisation de la campagne, encadrement et formation des agents recenseurs, etc.) ont été confiées à Mme Nathalie CLERTON. Les agents recenseurs recevront une rémunération calculée au prorata du nombre de bulletins individuels et du nombre de feuilles de logement remplis, à savoir : 1,13 € par bulletin individuel, 1,40 € par feuille de logement auquel s'ajoutera un forfait de 50,00 € pour les frais de transport et 20.00€ pour la participation aux deux demi-journées de formation.

Délibération N°20190512-006 : Modification du tableau des emplois permanents

Suite à la radiation des cadres, à compter du 01/12/2019 de l'agent Spécialisé des Ecoles Maternelles en poste, et compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de supprimer le poste précité dans la liste des emplois permanents à temps non complet et d'ajouter ce dernier dans la liste des emplois occasionnels à temps non complet. Le CM **accepte** la nouvelle modification concernant le poste d'agent des écoles maternelles du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles et **fixe** le nouveau tableau des emplois permanents à compter du 05 décembre 2019.

Délibération N°20190512-007 : Décision modificative N° 2 au Budget Primitif 2019

Le Trésorier d'Ambérieu-en-Bugey a sollicité un transfert d'imputation afin d'améliorer la cohérence des dépenses effectuées, concernant les interventions périscolaires. Le CM **accepte** de débiter le compte 6228 - chapitre 011, pour un montant de **11500€** et de créditer le compte 6218 - chapitre 012, pour la même somme.

Délibération N°20190512-008: Décision modificative N° 3 au Budget Primitif 2019

L'association du Club Informatique de Douvres et Environs (CIDE) a prononcé sa dissolution au cours de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 04 octobre 2019. Elle a décidé de mettre en vente leurs matériels et de faire don à la commune des fonds récoltés, pour un montant de **988.43€** et a exprimé le souhait que cette somme soit remise, en intégralité, à la bibliothèque communale dans un souci d'en faire profiter tous les Douvrois au travers de la lecture. Le CM **approuve** l'augmentation et la diminution de crédits suivants : débiter le compte 7713 - chapitre 77 pour un montant de **988.43€** et de créditer le compte 6065 pour le même montant.

Délibération N°20190512-009 : Acte de vente notarié pour l'acquisition de parcelles de terrain entre la commune et les conjoints GERET /Annule et remplace la délibération N°20192506-004

Par délibération datée du 25/06/2019, la commune avait émis le souhait de récupérer quatre parcelles de terrains nus appartenant aux conjoints GERET, en vue de l'enrichissement du patrimoine communal. M. QUINSON Jean Claude, agriculteur sur la commune de Douvres, a manifesté le souhait d'acheter les 2 parcelles qu'il entretient déjà : **B N°1670** - Lieu dit « la Cova » pour une surface cadastrale de 1046 m² et **B N°0011** - Lieu dit « les Genevrees » pour une surface cadastrale de 712 m². Le CM accepte cette proposition et **décide** l'acquisition des 2 parcelles restantes : **B N°1667**- Lieu dit « la Cova », pour une surface cadastrale de 1822 m² et **B N°1669** - Lieu dit « la Cova » pour une surface cadastrale de 281 m² ; L'estimation est fixée à **7.50€/m²** par les services des Domaines. **Valeur vénale totale : 15 772.50€.**

Questions/Informations diverses

Déclarations préalables : CHATILLON Suzanne : création fenêtres et ravalement façade/
CAVANNE Eric : panneaux photogénérateur / PASSIEUX Maurice : clôture / PATIN Joël :
fenêtre de toit / LYARD Jean-Louis : réfection toiture.

Permis de construire : BUATHIER Evelyne : garage

Conventions :

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune de Douvres et l'association ALFA 3A en vue de la gestion de l'ALSH.
- Convention de partenariat entre la commune de Douvres et la société CERTINERGY en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique : Valorisation des Certificats d'économie d'énergie CEE.

Informations générales :

Recensement de la population du 16/01/2020 au 15/02/2020.

Travaux de Reilleux :

Enrobés en fin de semaine prochaine.

Raccordement électrique par Enédis en début d'année.

Travaux chemin de la Croix en début d'année 2020.

Tour de table des conseillers :

R. Verhage : comment s'est passé le marché de Noël ? *Très bien, beaucoup de visiteurs.*

N. Verdeghem : vendredi 6 décembre : soupe et vin chaud à partir de 19h

C. Supernak : a débuté la mise en page du bulletin municipal

L. Bourgeois : après-midi CCAS « Remise à niveau du code de la route » 25 participants

Robert Taponard :

- Eclairage de la fresque de 18h00 à 23h00 fait à partir de l'éclairage de l'école.
- Installation d'un banc vers la maisonnette en bois à l'aire de loisirs la semaine prochaine.

Fin de séance : 21h00